

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2024

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Carole Fontaine, Stéphanie Mansord, Karine Bouvier-Bangillon, Sylvie Duc, Juliette Derimay, Jean-Louis Joly, Elisabeth Bordet, Guillaume Bedhet, Romain de Saint Jores

Président : Edouard Meunier

Excusés : Nicolas Albrieux, Didier Maccarinelli représenté par Juliette Derimay, Jacqueline Bieth représentée par Carole Fontaine, Sandra Lepoint représenté par Guillaume Bedhet

Secrétaire : Carole Fontaine

1- Eau et assainissement

Edouard Meunier rend compte de la volonté d'Arlysère de facturer aux communes les consommations des fontaines et bassins (250 ont été recensées sur le territoire, Arlysère estimant que cela représente un « manque à gagner » pour le service eau de + de 800 000 euros/an). Il est donc envisagé la pose de compteur sur chaque point de distribution. La commune n'est pas favorable à cette initiative, préférant d'autres mesures de réduction des consommations (suppression des bassins inutiles, réduction des débits), l'heure n'étant pas à rajouter des charges aux communes. De plus, le maintien des bassins au cœur des villages fait partie du « patrimoine montagnard », cher aux communes touristiques.

Par ailleurs, la commission opérationnelle « eau et assainissement » va se réunir plusieurs fois tout au long de cette année, pour arrêter une politique tarifaire plus lisible et plus cohérente.

2- Conséquences des intempéries

Raymond Combaz présente un tableau recensant les principaux dommages subis par la commune suite aux intempéries de novembre et décembre 2023. Ils sont de deux ordres :

- Les crues du Doron du 14 novembre, suivies de deux crues importantes en décembre, qui ont largement érodé les berges (passerelle du rond-point, berges vers terrains de pétanque et promenade confort, zone de Plan Pitton) et fragilisé les piles de ponts (pont de Bonnecine, pont des Bleuets)
- Divers éboulements (Molliessoulaz, route des Chappes, col des cyclos, route du Montet) dus aux cumuls des pluies (850 mm entre le 14 octobre et le 31 décembre) rendant ces voiries inutilisables.

Le coût de ces dommages est estimé à environ 450 000 euros, mais certains devraient être pris en charge directement par le SMBVA, dans le cadre de sa compétence GEMAPI. Des fonds d'Etat (DSEC)

et départementaux (FREE), prenant en charge les évènements climatiques exceptionnels, sont possibles et les dossiers doivent être déposés par les communes sinistrées avant le 14 février.

3- Points sur les dossiers en cours

La commercialisation des 12 logements de la résidence Agathine a démarré début janvier et près de la moitié de la surface est pré-commercialisée, preuve de l'attractivité de la commune, malgré une conjoncture globalement défavorable. Ainsi, la construction va pouvoir démarrer comme prévu dans le courant de cette année.

Pour la microcrèche devant occuper le rez-de-chaussée de ce bâtiment (dont l'ouverture est prévue début 2026), les contacts sont en cours avec Arlysère et la CAF pour affiner les modalités de gestion. Les crèches de Beaufort et d'Hauteluze sont maintenant saturées, et le projet de Queige présente un intérêt évident pour les habitants de la commune, mais aussi pour tout le territoire.

4- Convention groupement de commande pour coupe à câble

Edouard Meunier informe le Conseil Municipal de l'existence d'un groupement de commande pour le débardage des bois par câble aérien dans les forêts communales et de la convention entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières de la région Auvergne Rhône Alpes. Ce mode d'exploitation sera nécessaire pour les coupes parcelles 7,10 et 12. Le conseil municipal accepte de signer ladite convention, et souhaite que soient exploités en premier lieux les bois scolytés.

5- Rémunération des saisonniers et agents de remplacement

La délibération du 10 avril 1976 crée le poste d'agent temporaire et la délibération du 5 avril 2019 fixe la rémunération en faisant référence au SMIC. Suite aux remarques du Trésor Public, le conseil municipal prend une nouvelle délibération pour créer un poste d'agent de remplacement, et une délibération pour créer les postes d'agents saisonniers, chacune d'elles précisera que la rémunération sera fixée sur la base de la grille d'agent technique.

6- Convention médecine préventive

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention d'adhésion au Service de médecine préventive du Centre de gestion

7- Délibération spécial 25% d'investissement budget 2023

Le conseil adopte à l'unanimité la possibilité d'engager 25 % des dépenses 2023 pour faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre 2024.

8- Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Après la rénovation de la chapelle de Mollieussoulaz conduite par des bénévoles en 2022 et 2023, il est maintenant nécessaire de restaurer le grand retable datant de la construction de la chapelle au début du 17^{ème} siècle, ainsi que 2 petits tableaux. Afin de bénéficier du maximum de subventions possibles, le conseil décide :

-De demander la classement auprès du Département de ces 2 tableaux

-D'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de lever une campagne de dons auprès des particuliers, et d'obtenir une subvention de la Région

9- Adhésion au programme LEADER :

Le conseil est informé que le projet de mise en valeur de la forêt de Molliessoulaz (sylvatorium) a été accepté par Arlysère dans le cadre de la gestion du dossier « Espaces Valléens », en vue d'obtenir une subvention de 100 000 euros (moitié Etat, moitié Région). Une subvention complémentaire de 40 000 euros est possible dans le cadre du programme Leader (fonds européens gérés par l'ensemble TAM (Tarentaise, Arlysère, Maurienne). En effet, le projet de sylvatorium correspond à un des objectifs de ce programme Leader qui est de développer un tourisme diversifié, et mettant en valeur les atouts d'un territoire. Le conseil décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande subvention à ce programme.

10- Subventions aux associations supra communales :

Sylvie Duc présente les propositions faites par la commission intercommunale, que le conseil valide à l'unanimité.

11- Bail TOTEM : Le conseil municipal accepte le bail avec la société Totem pour la location d'un terrain à Marolland pour l'installation d'une antenne relais téléphonique Orange.

12- Bulletin le Queigerain

Le bulletin annuel (édition 2024) est en phase d'achèvement. Il est prévu qu'il soit distribué par les conseillers pendant les vacances de février.

13- AAB :

Le conseil vient d'être informé de la décision de l'AAB qui ne peut assurer l'accueil « petite enfance » pour les 2 semaines des vacances de février. Cette décision, prise de plus tardivement, place de nombreuses familles dans une situation difficile. Le conseil regrette cette décision, qui semble prise pour des raisons structurelles, et souhaite que des solutions pérennes soient trouvées rapidement.

Fixe les prochaines dates des séances du conseil municipal au lundi 4 mars, et mercredi 3 avril
La séance est levée à 21 h 30.

En mairie, le 15 février 2024

Le Maire, Edouard MEUNIER

